

LE
Bulletin
Municipal de
GÉNÉRAC



Pages 4 et 5

Présentation du budget
prévisionnel 2025
de la commune

Page 7

Avis d'enquête publique
portant sur le projet de
révision du PLU



AGENDA AVRIL

Lundi **07**

Soirée info
"Développement
du langage chez le
jeune enfant"

À 18h00
École maternelle
Les Aristoloches



Mercredi **09**

Atelier créatif à la
médiathèque

À 9h30
Médiathèque



Samedi **12**

Portes ouvertes
école maternelle

De 10h00 à 12h00
École maternelle
Les Aristoloches

Samedi **12**

Inauguration tennis

À 11h00
Complexe sportif
Route de Franquevaux



Mardi **15**

Collecte des encombrants

Toute demande doit être adressée auprès
de Nîmes Métropole 72h avant le jour de la
collecte, soit au 04 66 02 54 54 ou sur
www.nimes-metropole.fr



À VENIR AU MOIS DE MAI

Jeudi **01** & Samedi **03**

Tournois de foot - RCG

Journée
Stade BOURDY



Vendredi **02**

Don du sang

De 14h30 à 19h30
Léopold Delmas



Chers généracois,

Le Conseil municipal du 26 mars a engagé notre collectivité sur l'ultime budget de notre mandature.

C'est un acte fort qui démontre encore une fois notre capacité à entreprendre.

Nous allons investir sur des équipements publics et de revalorisation d'entrée de ville qui vont faire de Générac un village accueillant où il fait bon vivre.

Actuellement, planifier un budget devient un exercice compliqué qui demande rigueur et prudence.

Beaucoup d'incertitudes font que nous devons être vigilants, faire mieux avec beaucoup moins, et toujours être au service de l'intérêt général.

C'est notre quotidien, et à Générac, on sait faire.

Même si tout peut être amélioré, il faut savoir raison garder.

Depuis 2008, pour la 18ème année consécutive, j'ai proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter nos taxes communales.

Et sur ces 18 années d'exercice, les élus qui ont oeuvré pour la commune ont pris acte que malgré les situations difficiles, il fallait préserver les généracois avec l'impôt.

Ce mandat, perturbé par le COVID, la guerre en Ukraine et l'inflation, n'a pas endigué notre envie d'entreprendre pour la collectivité.

Merci aux élus et aux services communaux d'avoir fait le nécessaire pour faire de cette dernière année une belle réussite !

Les entraînements d'abrivado du club taurin se sont déroulés les 14 et 15 mars dernier ouvrant ainsi les festivités de 2025.

Je souhaite à chacun d'entre vous beaucoup de plaisir dans la riche programmation de cette année !

L'Art de Vivre Autrement !

Votre Maire,
Frédéric TOUZELLIER



PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 de la commune, voté en conseil municipal le 26 mars dernier, s'élève à 10 740 926€ : 5 370 463€ pour la section de fonctionnement et 3 392 020€ pour la section d'investissement.

Par la bonne maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et sa stratégie de financement de son ambitieux programme d'investissement, sans recours à l'emprunt supplémentaire par l'optimisation des recettes patrimoniales, les résultats budgétaires de l'année 2024 permettent de projeter un budget prévisionnel pour 2025 à la hauteur des engagements souhaités sur les politiques communales.



La section de fonctionnement :



Comment sont réparties les dépenses de fonctionnement ?

Pour 2025, la commune poursuivra sa stratégie de maîtrise des dépenses et de rationalisation des coûts. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors financement des investissements, amortissements et opérations comptables) sont provisionnées à hauteur de 3 865 000€. 46% du budget sera affecté aux dépenses de personnel, 37% aux charges générales (fluides, contrats de prestations de services de fournitures, achats divers etc.), 13% aux charges courantes (cotisations et indemnités obligatoires aux organismes extérieurs, aux élus, subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS etc.), 4% aux charges financières (prêts bancaires).

D'où vient l'argent de la commune ?

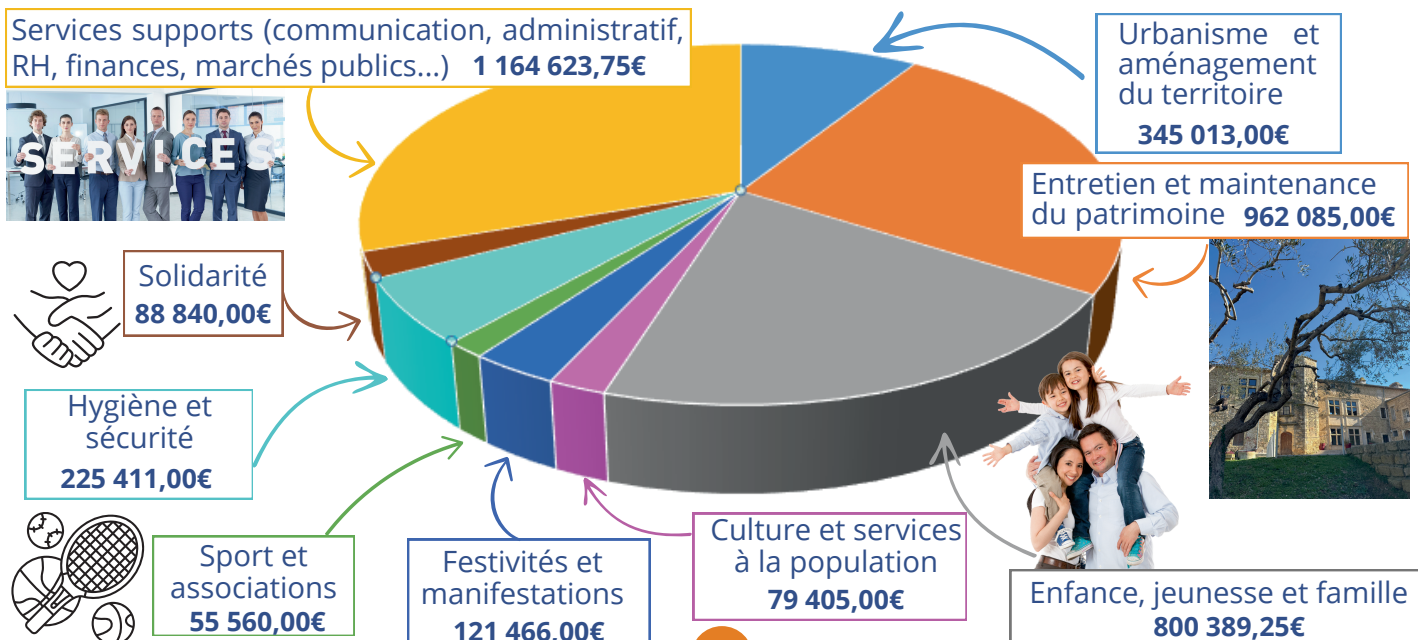
Les recettes de fonctionnement proviennent :

- **74%** de la fiscalité directe locale (impôts et taxes) et ce, **SANS** augmentation des taux d'intérêts.
- **19%** des dotations de l'Etat,
- **6%** des recettes de produits des services (redevances pour utilisation des services),
- **1%** des recettes des loyers et biens mis à la location.



Malgré une baisse continue des dotations de l'Etat, la collectivité poursuit ses engagements !

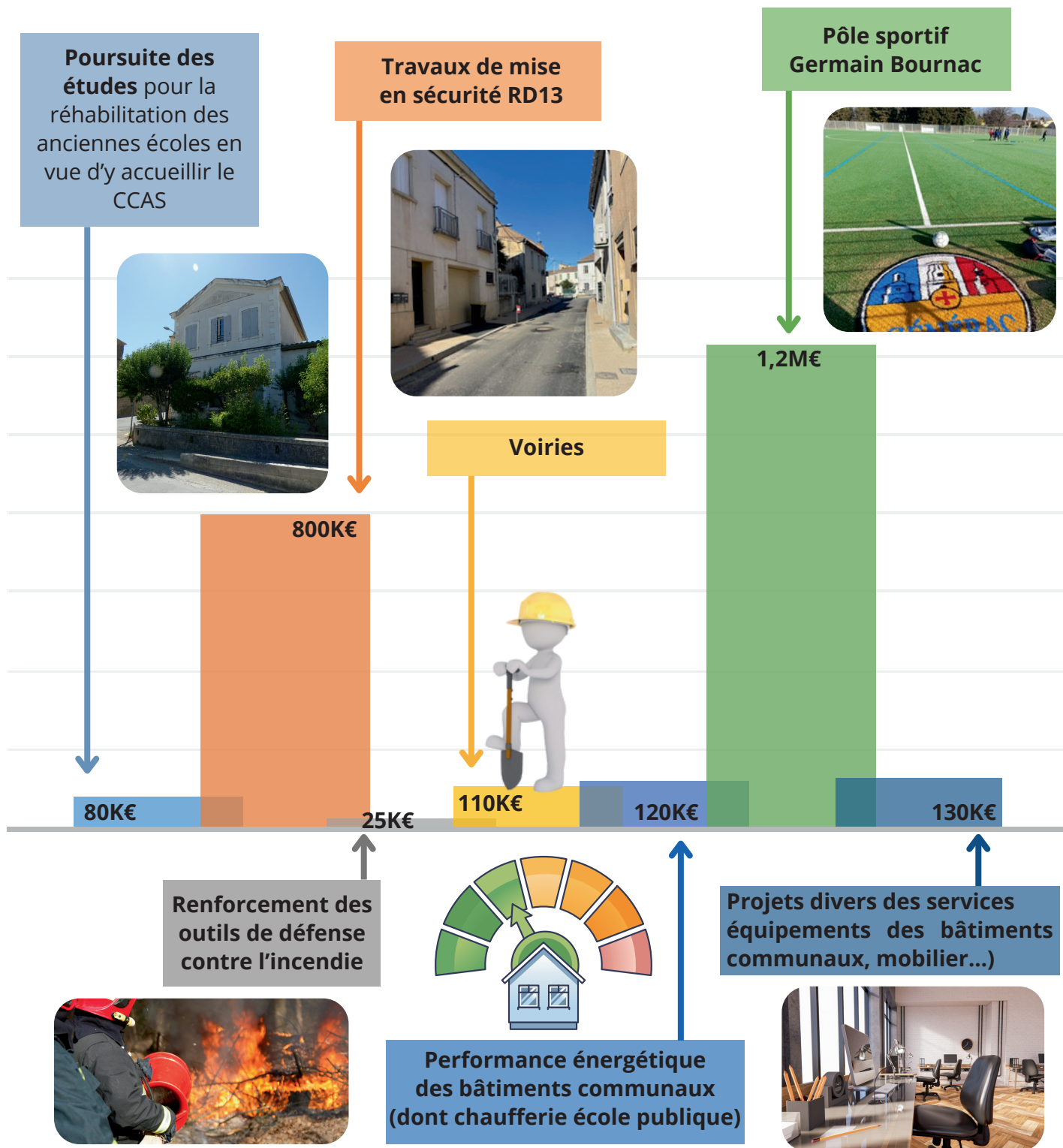
Répartition du budget 2025 par thématique



Que fait la commune avec 3,8M€ de budget ?

Générac poursuit ses engagements et maintient le cap de son plan pluriannuel d'investissement ! Certains projets ayant souffert de visibilité sur les financements extérieurs, ils ont dû être décalés en fin d'année 2024 et seront donc payés sur le budget de l'année 2025.

Voici en couleur quelques grandes lignes des projets d'investissements en cours et projetés pour l'année :



Ces investissements permettent à Générac de maintenir la qualité de vie de ses habitants et de s'adapter aux évolutions et besoins de sa population. Ces projets seront financés par les subventions, les dotations, les immobilisations, les fonds propres et le recours à l'emprunt (uniquement si les subventions projetées ne sont pas optimales).

MOBILISATION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE

L'Association des Parents d'Élèves de l'école publique LI FLOU D'ARMAS a appelé à une mobilisation contre la fermeture de classe le mardi 4 mars dernier.

Le Maire, accompagné d'élus, s'est rendu sur place pour soutenir l'Association des Parents d'Élèves dans cette démarche. Ces derniers revendiquent le maintien de la qualité d'accueil et d'enseignement autant pour leurs enfants que pour le corps enseignant.

👉 En amont, un courrier a été adressé par le Maire au Directeur de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale).

Nous leur souhaitons que cette requête soit entendue en haut lieu.



EXPOSITION FÉMIN'ART

À l'occasion de la journée internationale des Droits des Femmes, la Commission Culture avait réuni 7 exposants au château le week-end des 8 et 9 mars dernier. L'Art au Féminin a ainsi été mis en lumière par :

- Rosine BLACHAS, artiste peintre,
- Christ NUEZ, artiste peintre et art-thérapeute,
- Les Créations de Manothe, artiste,
- L'instant photo by Elo, photographe,
- Elvina ZENERGIE'ART, créatrice d'œuvres uniques et personnalisées,
- Dominique DUHOT, artiste peintre,
- et enfin, l'Atelier Créatif de Générac qui regroupe des passionnées créatives dans le domaine de la peinture et de la mosaïque.

L'endroit n'avait pas été choisi par hasard. Il a non seulement permis de mettre en valeur toutes les pièces exposées, mais également aux nombreux visiteurs de découvrir les magnifiques salles qui composent l'étage du château.





Avis d'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU

Par arrêté N°20/2025 en date du 17 mars 2025, M. le Maire de GÉNÉRAC a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan local d'urbanisme de GÉNÉRAC.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 08 avril 2025 à 9h00 au jeudi 15 mai 2025 à 12h00 inclus, soit pendant 38 jours consécutifs.

M. Guy FREMAUX a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur et M. Alain ORIOL en qualité de Commissaire enquêteur suppléant par décision n°E25000015/30 en date du 18 février 2025 de M. le Président du Tribunal Administratif de NÎMES.

Le dossier d'enquête publique, composé du projet de PLU arrêté par délibération n°77/2024 du Conseil municipal du 23 octobre 2024, des avis des Personnes Publiques Associées, de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) en date du 20 février 2025, de l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réunie en séance le 06 février 2025, d'une note règlementaire et de l'ensemble des actes administratifs relatifs à la procédure sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

· sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique en Mairie, sis place Franck CHESNEAU - 30510 GÉNÉRAC, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi) ;

· sous format numérique téléchargeable sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6133>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions (entre le 08 avril à 9h00 et le 15 mai à 12h00) :

· sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur mis à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-avant ;

- par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur PLU de GÉNÉRAC, par voie postale ou déposé en Mairie, place Franck CHESNEAU - 30510 GÉNÉRAC ;
- sur le site Internet comportant un registre dématérialisé ouvert et sécurisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6133> ;

- via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6133@registre-dematerialise.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication de l'arrêté organisant l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de GÉNÉRAC, aux dates et horaires suivants :

- le mardi 08 avril 2025, de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 avril 2025, de 9h00 à 12h00
- le jeudi 15 mai 2025, de 9h00 à 12h00

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de GÉNÉRAC, représentée par son Maire, M. Frédéric TOUZELLIER. Les informations concernant le projet de révision du PLU peuvent être demandées auprès de Mme Julie DELPIERRE, Directrice générale adjointe, tel : 04 49 29 59 30, mail : julie.delpierre@generac.fr, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an en Mairie de GÉNÉRAC, aux jours et horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune de GÉNÉRAC : www.generac.fr Onglet LA MAIRIE/Docuthèque/La mairie/Urbanisme/Révision générale du PLU et sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6133>



Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

“ Générac concertation citoyenne

Deux mois après le démarrage de la concertation citoyenne, vous êtes toujours nombreux à vous mobiliser autour de ce sujet ! De nouveaux formulaires arrivent encore chaque jour.

Un point sur les retours de questionnaires :

- 280 **réponses** au **21 mars** 2025 
Soit, 5% de la population communale
- 66% des répondants sont des femmes 
- Une majorité de 40-59 ans répondant au questionnaire 



La perception de la place aujourd'hui :

Est-ce que la place Franck CHESNEAU vous plaît ?	Réponses en %
Oui, beaucoup	32%
Bof, moyennement	54%
Non, pas du tout	14%

Aspect général de la place	Réponses en %
Très satisfaisant, super satisfaisant	12%
Satisfaisant	34%
Insatisfaisant	36%
Très insatisfaisant	19%

Les réponses à ces deux questions nous confortent dans l'idée de réaménagement de la place Franck CHESNEAU. Notre ambition est de faire de cette place le lieu central du village, un espace partagé, où chacun puisse profiter en toute quiétude de ses activités, qu'elles soient personnelles ou commerciales. Une place apaisée, c'est tout l'enjeu de ce beau projet !

Réunion avec les commerçants

Le lundi 3 mars dernier s'est déroulée une réunion avec les commerçants. Introduite par Monsieur le Maire et animée par l'Agence d'Urbanisme, cette rencontre a donné à chacun l'opportunité de s'exprimer. Un atelier de photo-langage a également permis de déterminer les usages et les pratiques de la place. Concernant l'accessibilité à leurs commerces, les professionnels considèrent que trop de voitures ventouses occupent des places de stationnement et qu'il conviendrait de prévoir des "places-minutes", d'une durée de 15mn. Le stationnement et la visibilité des commerces arrivent en tête de leurs préoccupations. Une réflexion sur le sens de circulation fait partie des idées intéressantes ressorties de la réunion. Pour clôturer la soirée, le Plan Local de Déplacements élaboré en 2022 a été présenté à l'assemblée. Ce document définit les actions et aménagements pour l'amélioration de la mobilité sur la commune.

Dans un second temps, l'Agence d'Urbanisme s'est rendue chez les commerçants les 26 et 27 mars pour des échanges individuels.



La concertation se poursuit !

- Une réunion collective avec les riverains de la place Franck Chesneau est prévue le mardi 1er avril.
- Le Groupe de Participation Volontaire se réunira à l'occasion d'une balade urbaine en présence des élus de Générac le mercredi 9 avril.
- Un atelier avec les enfants du centre de loisirs se tiendra pendant les vacances scolaires du mois d'avril.



CARNAVAL

Le samedi 8 mars dernier, la place des Racanels était en effervescence à l'occasion du Carnaval. Reines, princesses et super héros avaient envahi l'espace !

Organisée par le service Enfance Jeunesse de la Commune, la manifestation a changé de formule cette année.

Après une déambulation en musique avec la Peña "d'ici et d'ailleurs" dans les rues du village, le cortège s'est retrouvé place des Racanels. C'est à cet endroit qu'ont été lues les accusations à l'encontre de Mme Carnaval. Ces accusations ont été réalisés par les enfants du centre de loisirs. Suite à cette lecture, Mme Carnaval a été "brûlée" afin que partent avec elle les reproches énoncés.



Nous remercions vivement les enseignants de l'école Les Aristoloches pour la réalisation de Mme CARNIVAL qui avait pris les traits d'une vilaine sorcière, la Peña "d'ici et d'ailleurs" pour cette superbe animation, les familles et les enfants sans qui rien n'aurait été possible, l'APE pour leur participation et la gestion de la buvette et enfin, le service Enfance Jeunesse pour l'organisation de cette manifestation !

LA FRESQUE DE L'ÉCOLE " LES ARISTOLOCHES "

Un beau projet collaboratif vient de voir le jour sur le mur de l'école maternelle "Les aristoloches".

L'équipe enseignante, les enfants et l'artiste ADEC se sont investis dans la conception de cette aristoloches géante, avec le soutien de la municipalité qui a attribué une subvention exceptionnelle pour la réalisation de la fresque.



PORTES OUVERTES À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les enfants nés en 2022 feront leur rentrée à l'école maternelle en septembre 2025.

Afin de faire connaissance avec les lieux, l'équipe enseignante et celle du périscolaire, nous vous invitons à une matinée portes ouvertes

le samedi 12 avril 2025 de 10h à midi.

(visite de l'école, parcours de motricité, renseignements administratifs...)





MISE EN VIGUEUR DE LA ZONE DE RENCONTRE

Dans le cadre du **Plan Local de Déplacements (PLD)**, à partir du **JEUDI 20 MARS**, la vitesse limitée dans la **zone de rencontre** est de **20km/h**.

🏠 Créée dans le centre du village, cette zone de rencontre prend en compte les voies suivantes :

- rue Nationale,
- rue des Bons Enfants,
- rue Commandant Gounin,
- rue de la Monnaie,
- impasse des Fauvettes,
- rue du Presbytère,
- rue de l'Aiguillerie,
- rue de l'Eglise,
- rue des Savetiers,
- place Franck Chesneau,
- rue Frédéric Mistral,
- rue du Château, du n° 2 au n° 8,
- Grand'rue Robert Touzellier, de l'intersection avec la rue des Marchands à l'intersection avec la rue Emile Bilhau,
- rue des Marchands,
- rue des Saules,
- rue du Levant, de l'intersection avec la rue des Saules à l'intersection avec la rue Pax.

ATTENTION ! ! La zone de rencontre visant à renforcer la sécurité des usagers, les **piétons bénéficient de la priorité sur tous les modes de déplacements** et la **vitesse des véhicules est limitée à 20km/h sur tout ce secteur.**

Pour consulter l'Arrêté municipal n°122/2024

▶ <https://030128.communcloud.fr/cloud/consulter/KkBpfM>

Le mot de l'opposition

Une nouveauté dans le Bulletin Municipal : la réapparition du mot de l'opposition !!

Au mois de février, Mr le Maire m'a retiré toute délégation. En mars, le Conseil Municipal m'a retiré ma fonction d'adjointe. Comme me l'a signifié Frédéric Touzellier, j'ai été exclue de la majorité municipale et suis donc maintenant la seule représentante de l'opposition.

J'ai donc la liberté de vous partager mes réflexions sur la gestion de la Commune.

Ma démarche est d'apporter un autre point de vue afin que chacun puisse se faire son propre avis au-delà de la communication unique présentée jusqu'ici par la majorité municipale. Je ne m'opposerai pas systématiquement aux actions de la municipalité car certains de mes collègues élus portent des sujets utiles pour le village, mais je voterai selon mes convictions et les connaissances que j'ai en tant qu'élue.

J'ai posé beaucoup de questions ces dernières années mais je n'ai pas souvent eu de réponses claires. Je pense que certaines décisions de la majorité municipale méritent des explications. Etant représentante de l'opposition, je pourrai maintenant poser mes questions ouvertement.

Si vous souhaitez me faire part de sujets qui vous préoccupent, vous pouvez me les adresser par mail à l'adresse suivante :

myriam.favard@generac.fr

Pour cette première publication dans le bulletin municipal, je tiens à rendre hommage aux membres de l'opposition des mandats précédents qui par leurs questions permettaient de rendre les débats municipaux plus enrichissants.

Myriam FAVARD
Conseillère municipale d'opposition



NAISSANCE

Leeroy Steffen Eric VOGT
né le 17 mars 2025 à Nîmes

SEMAINE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE - LE BILAN

EN BREF

Dans le cadre de notre convention de collaboration avec les services de Gendarmerie, une action commune de prévention routière avec la Police Municipale de Générac avait été mise en place du 10 au 14 mars dernier.

Les différents services effectués en commun ont permis de dresser une vingtaine de verbalisations relatives à des infractions "graves" (conduite sans assurance, non respect stop, conduite sous stupéfiants, etc...), les infractions "mineures" ayant simplement fait l'objet d'un avertissement verbal.

La gendarmerie de St Gilles a également contrôlé des chauffeurs de bus scolaires sans qu'aucune infraction ne soit constatée.

RECHERCHE VOLONTAIRES BÉNÉVOLES - École LI FLOU D'ARMAS

Pour renforcer la sécurité des enfants devant l'école LI FLOU D'ARMAS rue Jean Aurillon, le service Enfance Jeunesse recherche des personnes volontaires bénévoles disponibles sur un ou plusieurs créneaux suivants ↘

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

🕒 de 8h40 à 9h00,

🕒 de 11h45 à 12h00,

🕒 de 13h45 à 14h00,

🕒 et/ou de 16h45 à 17h00.

Vous disposez d'un peu de temps et souhaitez participer à cette mission ?

Faites-vous connaître auprès des responsables du Service Enfance Jeunesse ↘

☎ au 06 14 91 27 77

✉ ou alsh.direction@generac.fr

POURQUOI CETTE DÉMARCHÉ ?

Nos 3 agents de Police Municipale gardent cette mission essentielle dédiée à la sécurité des enfants :

- Avenue Yves Bessodes,
- Au croisement de l'avenue Jean Aurillon et de la rue Emile Bilhau,
- À l'école privée St Louis.

La demande de la municipalité consiste à positionner des volontaires au niveau du parking devant l'école, Avenue Jean Aurillon, afin de permettre aux enfants qui se dirigent vers le cheminement doux du lotissement des Chenevières de traverser en sécurité malgré l'afflux important de véhicules. Ces personnes ne se substitueront à aucun moment aux agents de la Police Municipale.

RECYCLAGE DE VOS ANCIENNES RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES

Ne jetez plus vos anciennes radiographies argentiques !

▶ Venez les déposer à l'accueil de la mairie, sans enveloppe ni compte rendu.

Elles seront récupérées par **LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

À côté d'un geste solidaire, et écologique pour la sauvegarde de l'environnement, la collecte de radiographies permet à la Ligue de percevoir une part de la valorisation de ces supports.

LE RACING CLUB DE GÉNÉRAC RECHERCHE DES ÉDUCATEURS



Dans le cadre de la prochaine saison 2025 - 2026, le RCG recherche des éducateurs pour ses catégories de jeunes.

Vous êtes disponibles et intéressés par cet appel, contactez Claude au 06 09 71 28 18.



NUMÉROS UTILES

Mairie de Générac

Place Franck Chesneau

Tél : 04 49 29 59 30

accueil@generac.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-17h30

le vendredi 9h-12h

URGENCES

- Samu : 15
- Gendarmerie Nationale : 17
- Pompiers : 18
- Police Municipale : 04 49 29 59 34
- Centre anti poison : 04 91 75 25 25
- Hôpital Caremeau : 04 66 68 68 68
- Numéro d'appel d'urgence : 112

Médecins de Générac

Cabinet des docteurs LOREAU-COURTHIAL
Nathalie, CHEVALLIER-CHABRAT Sophie et
ALEPÉE Quentin
30 bis, Avenue de Camargue
Tél : 04 66 01 39 92

Pharmacies de garde
AVRIL 2025

 06 **CAVEIRAC** - Route de Sommières
☎ 04 66 81 30 65

▶ 13 **MILHAUD** - 37, rue de l'Aubépin
☎ 04 66 74 31 77

▶ 20 **AUBORD** - 4, rue Joel de Rosnay
☎ 04 66 71 67 01

▶ 21 **LE CAILAR** - 26, rue Emile Zola
☎ 04 66 88 62 98

▶ 27 **AIGUES-VIVES** - 13, rue de la Poste
☎ 04 66 35 26 82

Dépannages

- Eau & assainissement : 09 69 36 61 02
- Enedis dépannage 24h/24 : 09 72 67 50 30
- Urgence gaz : 0 800 47 33 33



Retrouvez toutes les
informations utiles sur
www.generac.fr

et sur l'application mobile
gratuite Comm'une Actu



Suivez-nous sur les réseaux
sociaux
@commune de Générac

Directeur de publication : Frédéric TOUZELLIER - Publicité : Mairie de Générac - Crédit Photo : Mairie de Générac sauf mentionné - Rédaction, maquette et composition : Service communication Impression : Imp'Act imprimerie

AVRIL 2025 - Imprimé en 250 exemplaires - GRATUIT



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE